

Mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN)

**Réunion du comité
stratégique**

Le 24 mars 2021



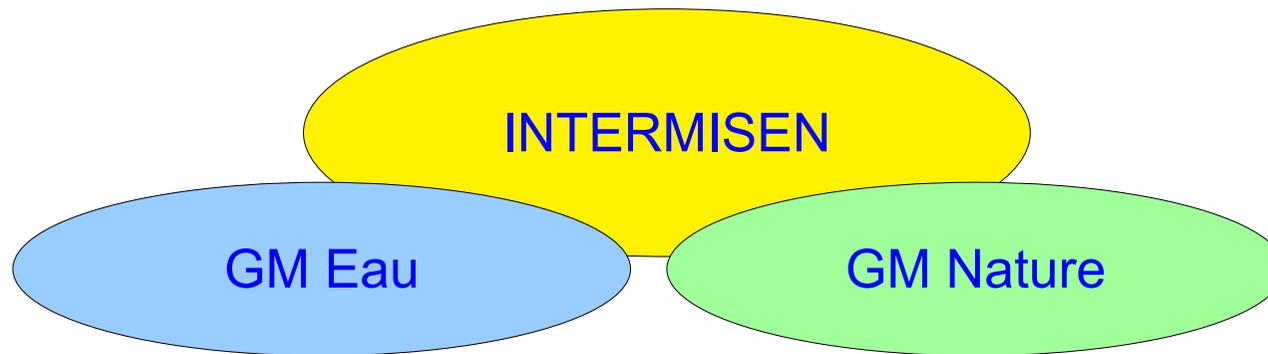
Ordre du jour

- 1 – Fonctionnement, rôle et composition de la MISEN
- 2 - Les orientations stratégiques pluri-annuelles 2020/2022
- 3 – Actions MISEN 2020 en bref et engagements financiers
- 4 – Priorités d'interventions 2021 de la MISEN, thématiques et géographiques
- 5 – Priorités des contrôles des services
- 6 – Parole donnée aux membres associés
- 7 - Bilan du plan de contrôle 2020 et validation du plan de contrôle inter-services 2021
- 8 - Présentation du protocole d'accord Préfet/OFB/parquet

Fonctionnement, rôle et composition de la MISEN

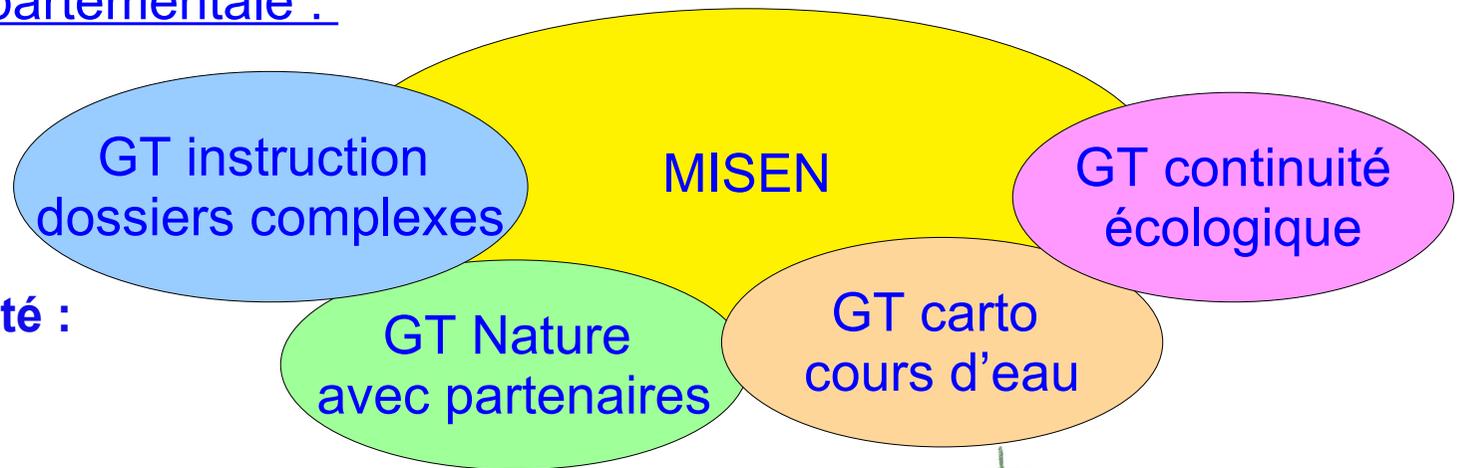
Fonctionnement de la MISEN

Une Organisation Régionale :



4 Réunions par an de chaque groupe => logique de bassin et de fonctionnement régional cohérent : 12 DDT+2 AE+ DREAL+DRAAF+DROFB

Une Déclinaison Départementale :



=> Se réunit en comité :
stratégique,
permanent
ou thématique

Rôle de la MISEN

- => Définir des Orientations stratégiques pluriannuelles**
- => Définir un Plan d'actions opérationnel annuellement**
- => Définir un Plan de contrôle inter-services**
- => Organiser la communication**

DDT : Rôle d'animateur, de coordinateur et de secrétariat

Composition de la MISEN

Composition et rôle définis par arrêté préfectoral en cours de modification

Sous la présidence du Préfet et en présence du Procureur

Service déconcentrés de l'État et
Etablissements Publics

Sous-prefets

DDT

DDPP

DDCS

DREAL

DRAAF

DRAJES

OFB

ARS

AELB

AEAG

Gendarmerie

DDSP

Douanes

Membres associés

ONF

PNRVA

PNRLF

CD63

CR AuRA

Président CLE SAGE

Membres invités en tant que de besoin

Psdt fédération chasse

Psdt fédération pêche

Psdt chambre agriculture

Psdt association des maires

Psdt EPCI

CRPF

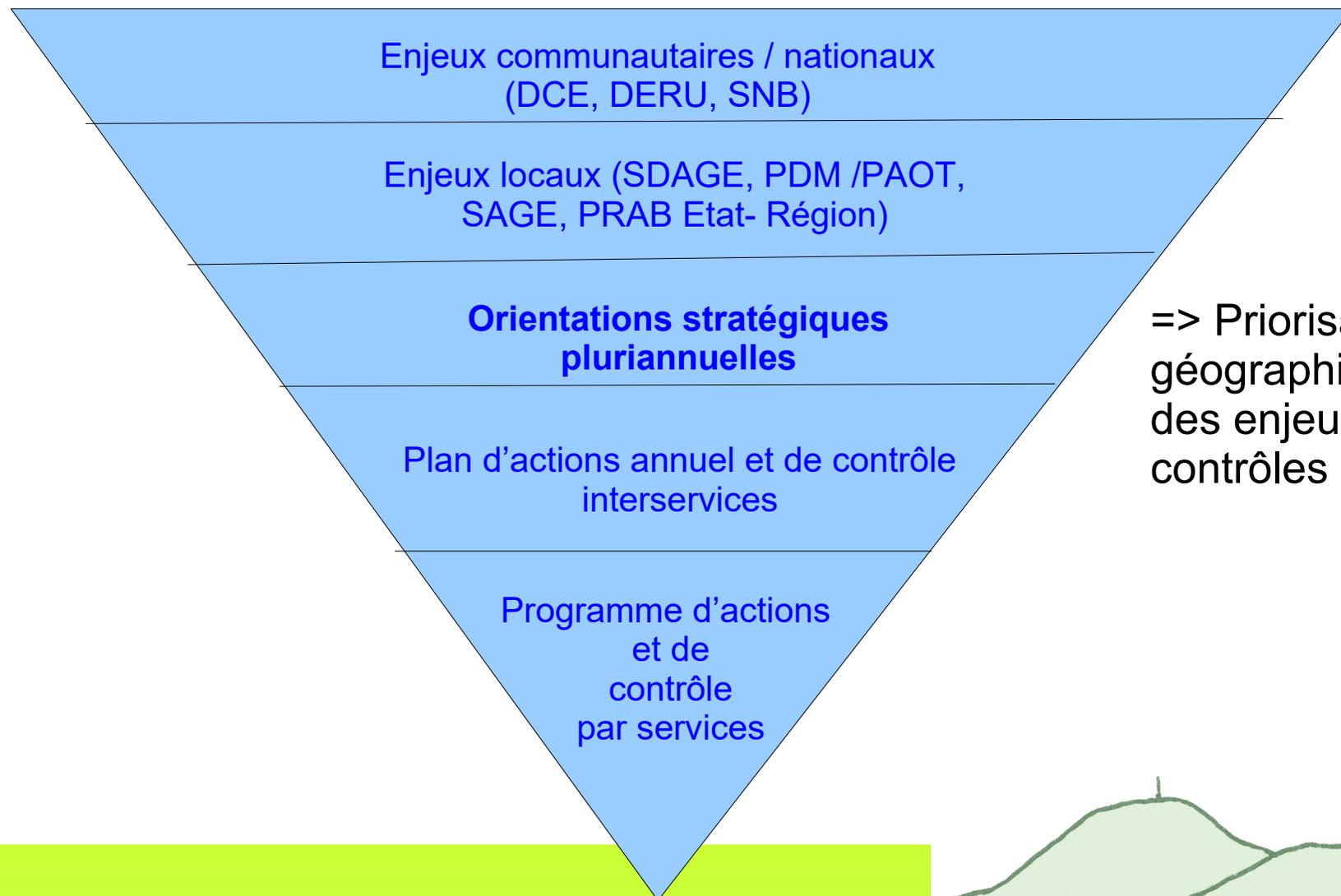
Experts et Organismes compétents

Proposition nouvelle d'associer, sur son volet stratégique, les structures qui opèrent pour la protection de l'eau et de la nature et qui sont amenées à prendre des décisions influençant la réglementation au niveau local

Synthèse des orientations stratégiques 2020-2022

Orientations stratégiques 2020-2022

- Un croisement entre les grands documents de planification et les spécificités locales du département



=> Priorisation géographique des enjeux et des contrôles

Orientations stratégiques 2020-2022

Animer et coordonner la MISEN

Politique de l'eau

- Qualité des masses d'eau
- Gestion quantitative
- Préserver les milieux aquatiques et humides

Politique de la Nature

- Mise en œuvre d'une stratégie biodiversité départementale
- Protection des habitats et des espaces naturels
- Préservation des espèces menacées et protégées
- Lutte contre les dépôts sauvages, notamment en secteurs sensibles
- Maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique

74 indicateurs

■ 27



■ 38



■ 9



Une communication active

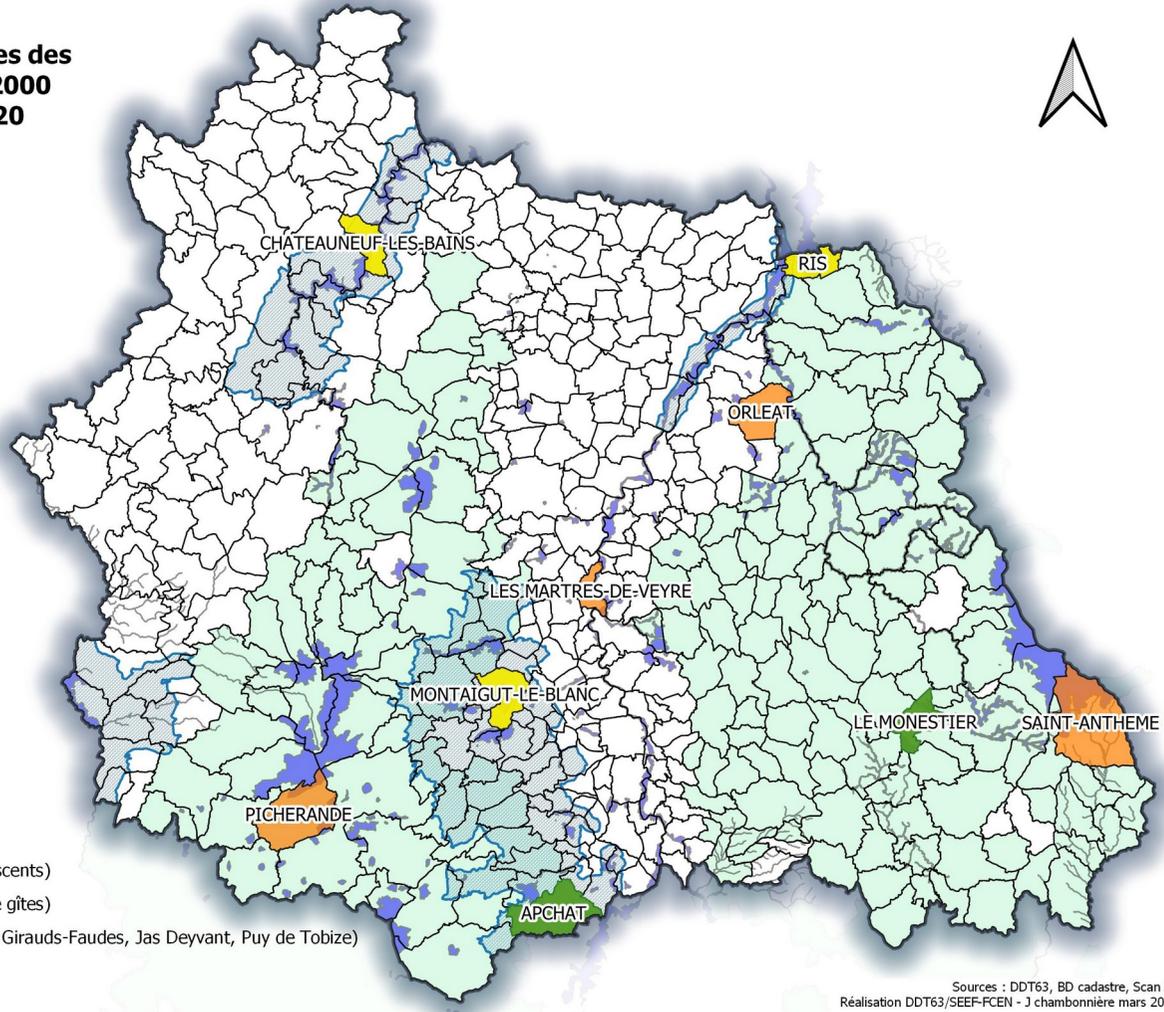
Actions MISEN 2020

Natura 2000 – 8 contrats engagés en 2020

Total des engagements => **273 000 €** (Etat / Feader)



Localisation et types des contrats Natura 2000 engagés en 2020



- Sites Habitats
- Sites Oiseaux
- Forestier (ilots et bois sénescents)
- Chiroptères (sécurisation de gîtes)
- autres (Lac Chauvet, Dunes Girauds-Faude, Jas Deyvant, Puy de Tobize)

Sources : DDT63, BD cadastre, Scan 25
Réalisation DDT63/SEEF-FCEN - J chambonnière mars 2021



Le PAOT 2020

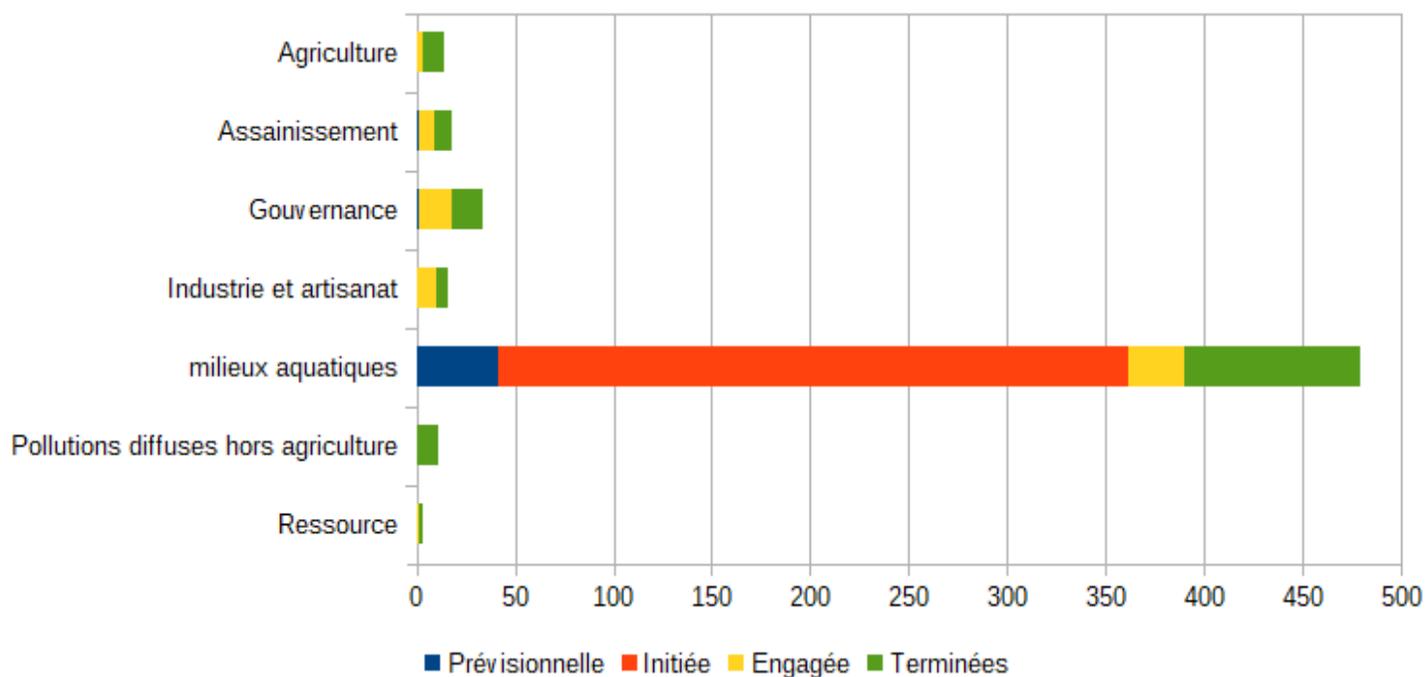
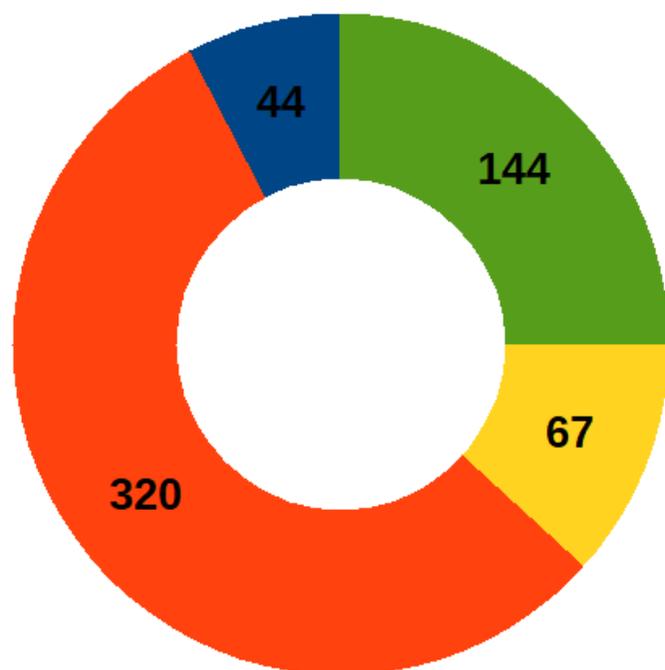
Le PAOT est constitué des actions nécessaires à l'atteinte des objectifs du SDAGE en déclinaison du Programme de Mesures (PDM) sur les masses d'eau concernées par des pressions

Le suivi du PAOT se fait via l'outil OSMOSE

La mise à jour du PAOT est annuelle.

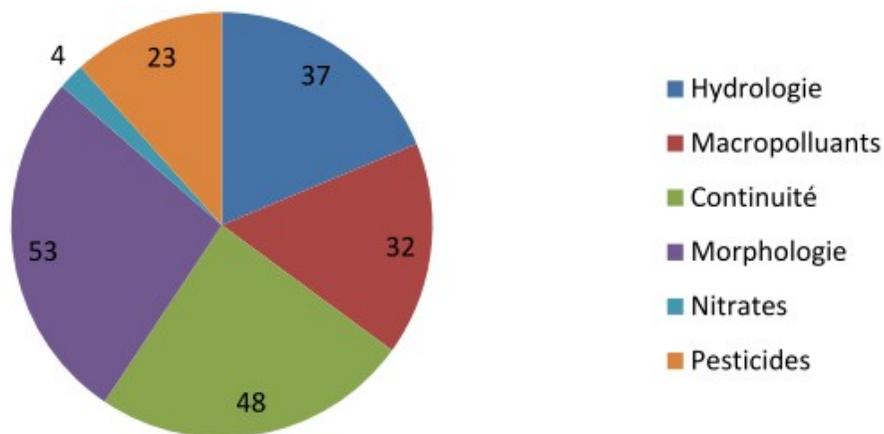
La révision du PDM pour le prochain cycle 2022-2027 a été conduite en 2020 ce qui a abouti à un important travail de mise à jour sur OSMOSE.

575 actions sur le Puy-de-Dôme, saisies dans OSMOSE



Perspectives pour le futur PAOT en déclinaison du PDM 2022-2027

Risques 2019 - PUY DE DÔME (63)



Bilan de l'état des lieux 2019

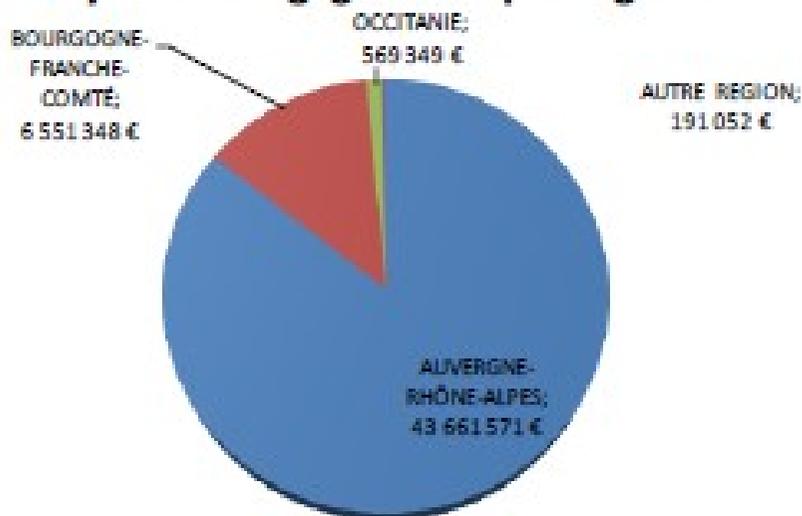
Le travail de concertation a conduit dans le cadre de l'élaboration du futur PDM 2022-2024 à :

- prolonger **142 mesures**
- à ajouter **236 nouvelles mesures** correspondant aux nouvelles pressions identifiées notamment : macropolluants, hydrologie et pollutions diffuses d'origine agricole.

Ces nouvelles mesures seront traduites en actions dans le futur PAOT

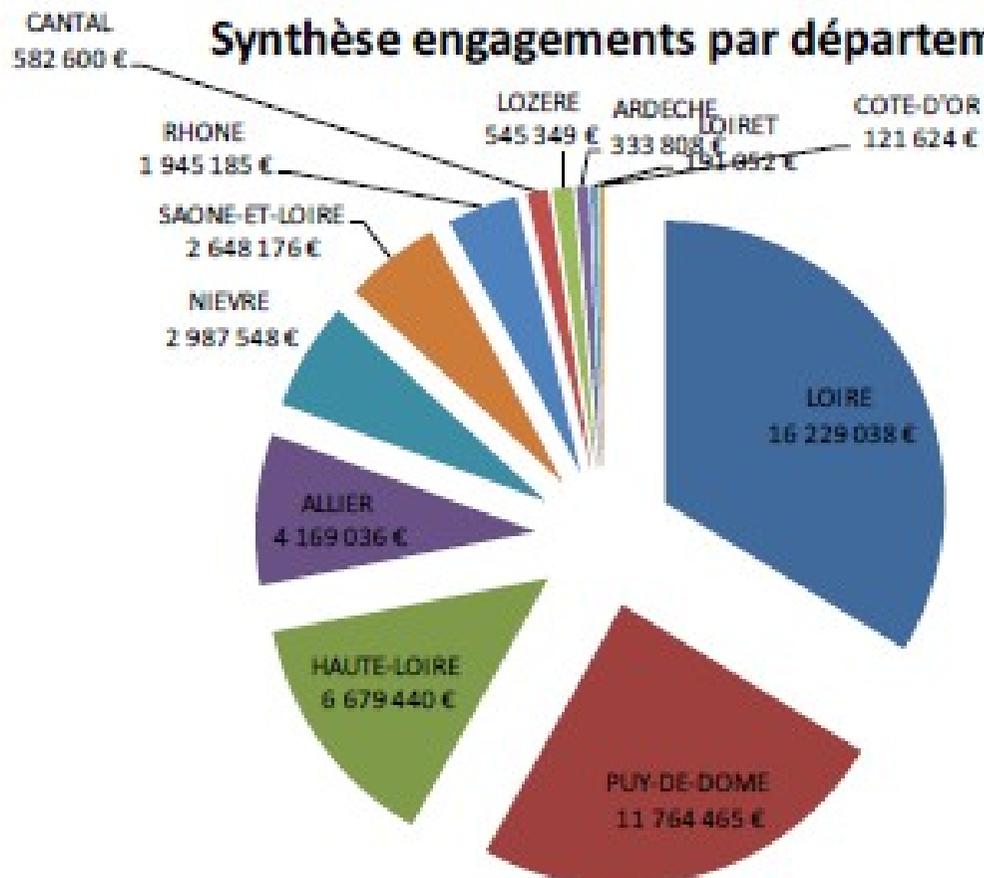
Engagements financiers 2020

Synthèse engagements par régions



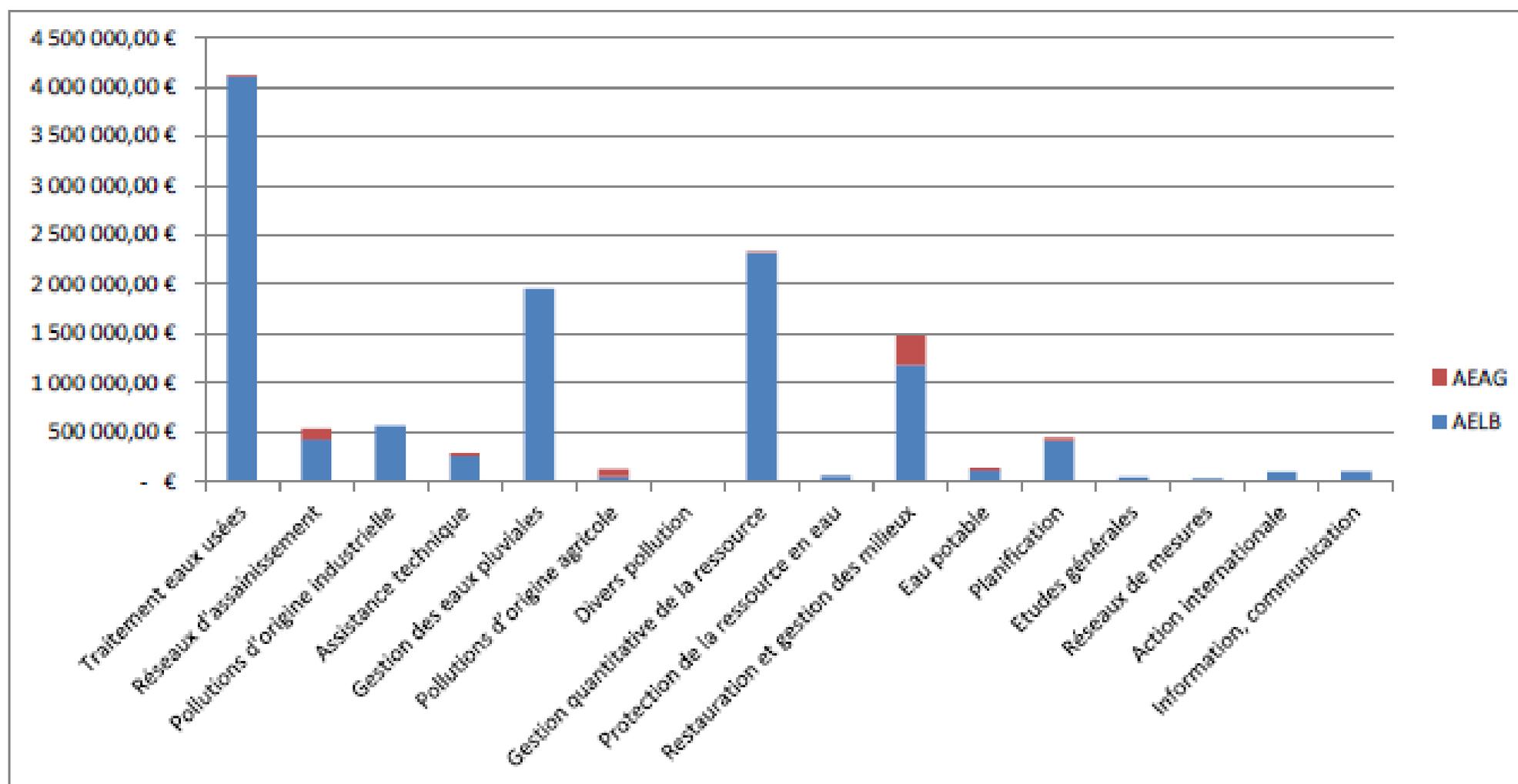
48,2M€ pour ALA + 2,8M€ PDRR inclus dans engagements régionaux.

Synthèse engagements par département

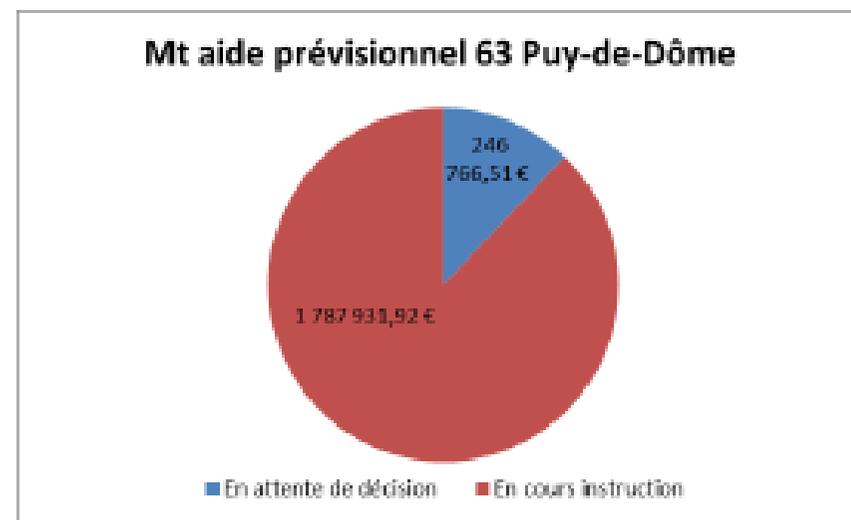
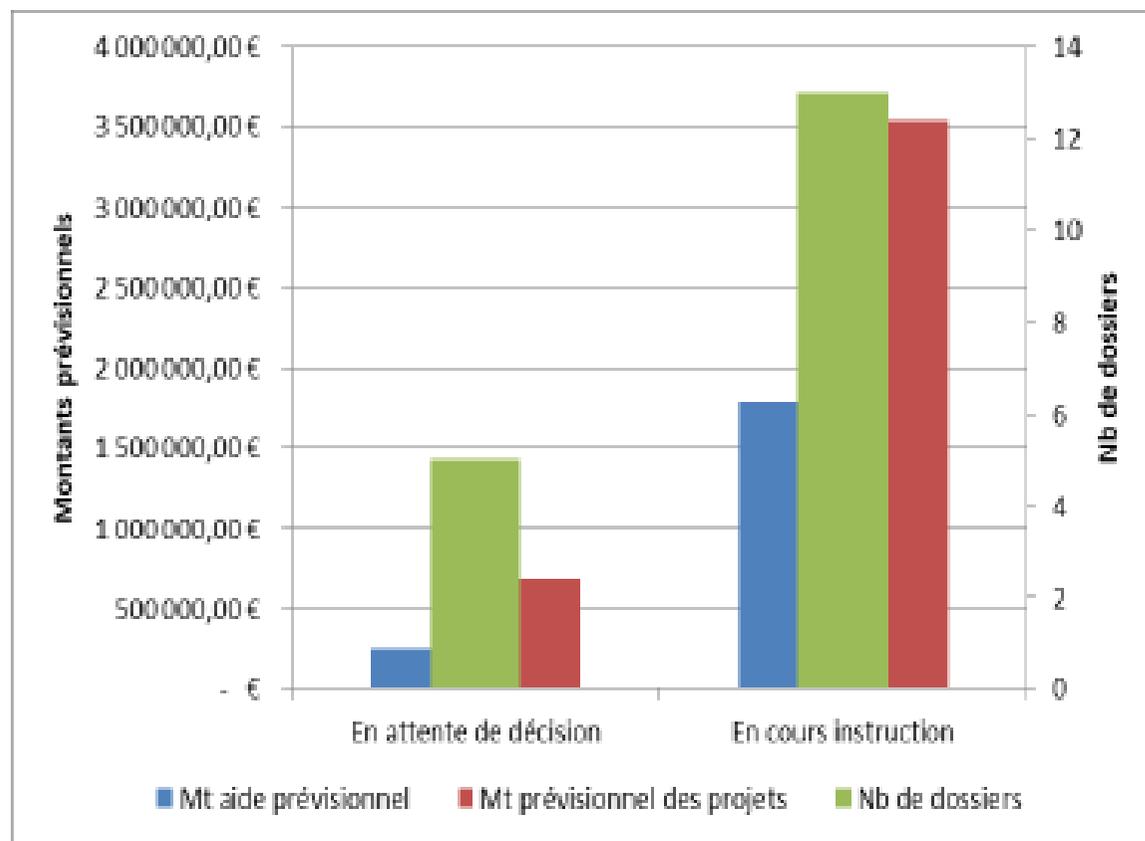


11,7M€ AELB + 570k€ AEAG → 12,3M€ pour le Puy-de-Dôme

Récapitulatif des engagements 2020 par ligne programme



Point avancement au 15 mars 2021 Plan de relance volet Eau



Département	63 Puy-de-Dôme	JT		
Etat dossier	Mt aide prévisionnel	Mt prévisionnel des projets	Nb de dossiers	
En attente de décision	248 766,51 €	683 445,34 €	5	
En cours instruction	1 787 931,92 €	3 530 318,74 €	13	
Total général	2 034 698,43 €	4 213 764,08 €	18	

Priorités 2021 d'intervention thématiques et géographiques

Priorités 2021

Des priorités thématiques d'interventions

- **Gestion quantitative de la ressource en eau**
 - Mise en œuvre du nouvel AP cadre sécheresse
 - PTGE/HMUC, vers des volumes prélevables
- **Qualité des masses d'eau**
 - Mobilisation du plan de relance sur la thématique assainissement / renforcement de la stratégie départementale
 - Déploiement des derniers contrats territoriaux et étude d'opportunité de mise en place d'actions réglementaires (ZSCE) sur les AAC
- **Protéger les habitats et les espaces naturels**
 - Priorité sur le périmètre Unesco
 - Mobilisation du Plan de relance pour la préservation de la biodiversité
 - Stratégie Aires Protégées

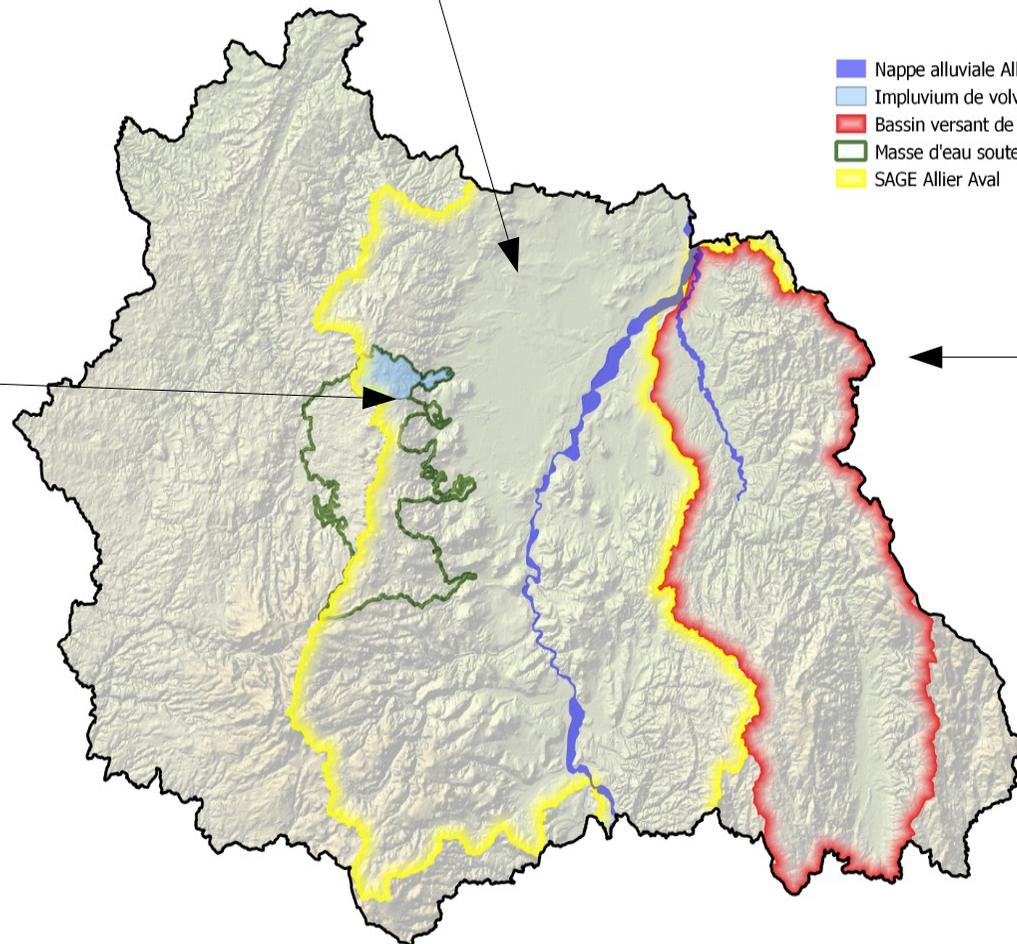
Une priorité organisationnelle : la gestion coordonnée des signalements

Priorités 2021 => gestion quantitative

Bassin allier aval = enjeux agricoles / irrigation
Etude HMUC et PTGE
Stockage hivernal

Chaîne des Puys : enjeu eau potable

Projet Caprice et questions des conflits d'usage avec les eaux minérales



■ Nappe alluviale Allier-Dore
■ Impluvium de volvic
■ Bassin versant de la Dore
■ Masse d'eau souterraine Chaîne des Puys
■ SAGE Allier Aval

DORE : Enjeux industriels

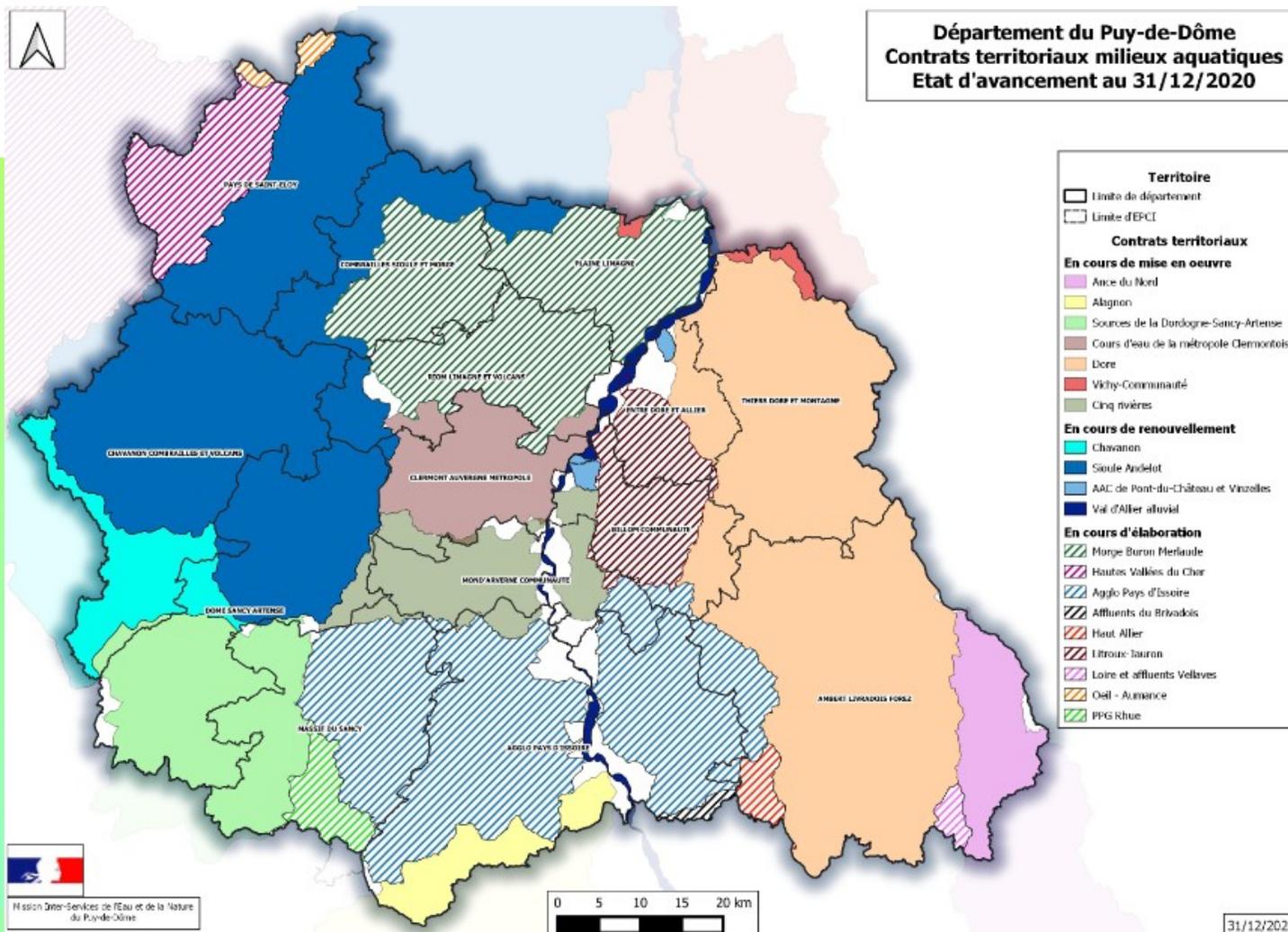
Travail important avec l'UD-DREAL à conforter à travers la validation des Plans d'Utilisation Rationnelle de l'eau

Gestion quantitative

- Poursuite de la mise en oeuvre du protocole départemental sur les retenues à usage agricole
 - Consolidation avis ARS
 - Suivi demandé par le département
- Gestion des étiages : mise en oeuvre du nouvel arrêté cadre départemental
- Suivi de la création du syndicat départemental de l'eau et de la révision du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable
- Convergence entre l'étude HMUC lancée par le SAGE AA et le PTGE
 - Finalisation de l'état des lieux
 - Lancement des réflexions sur le volet socio-économique
 - Mise en place du groupe Aménagement du territoire
 - Validation du diagnostic par le préfet référent en fin d'année

Priorités 2021 => Qualité des masses d'eau

- Mobilisation du plan de relance sur la thématique de l'assainissement et renforcement de la stratégie assainissement au niveau départemental :
=> agglomérations non conformes => du RMA au blocage de l'urbanisation
- Déploiement des derniers contrats territoriaux



- Etude d'opportunité de mise en place d'actions réglementaires (ZSCE) sur les aires d'alimentation de captages prioritaires

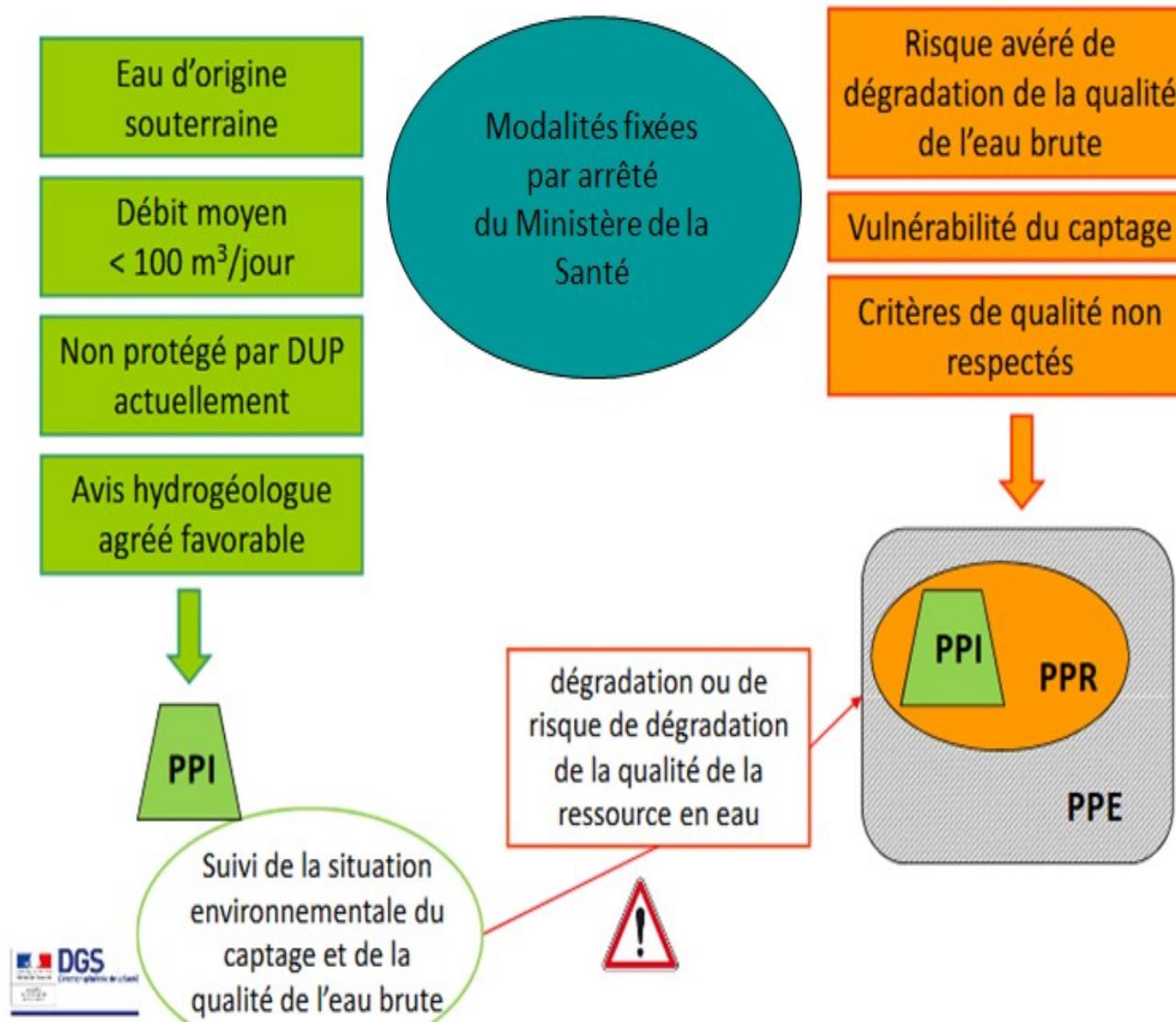
- Révision du zonage des zones vulnérables aux nitrates (projet)

Priorités 2021 => Qualité de l'eau

- **Qualité de l'eau destinée à l'alimentation humaine**
 - Cadre de gestion des non-conformités pesticides et métabolites
 - Radon

- **PPC**
 - Instruction
 - PPI uniques

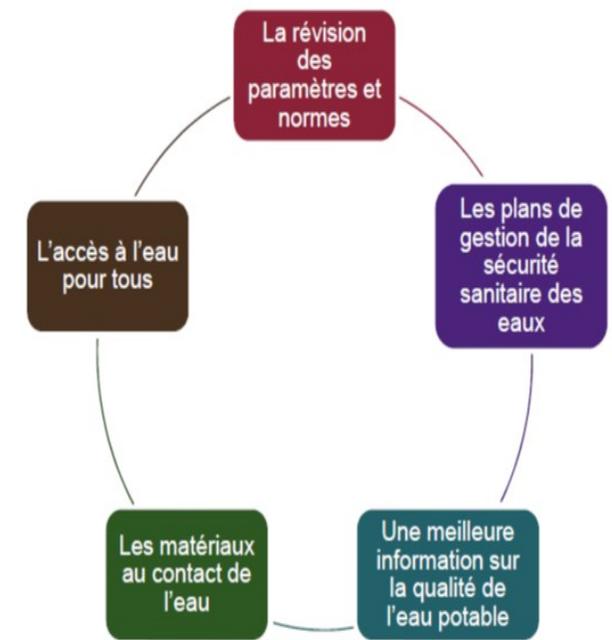
1098 captages publics
dont 933 avec DUP (85 %)



Nouvelle directive européenne

16/12/2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

- **Nouveaux paramètres (janvier 2026)**
 - Bisphénol A / AHA (acides haloacétiques) = sous-produits de désinfection / Microcystines / Légionelles / PFAS (Substances perfluoroalkylées) = substances très utilisées dans l'industrie...
- **Abaissement limite de qualité (janvier 2036)**
 - Chrome (50 → 25 µg/l)
 - Plomb (10 → 5 µg/l)
- **PGSSE**
- **Accès à l'eau**
- **Exigences renforcées en matière de MCDE**



Nouvelle directive européenne

16/12/2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

- ***Une meilleure information sur l'eau consommée***

→ Améliorer la confiance du consommateur en l'eau du robinet et sa connaissance de ses consommations

Information régulièrement actualisée (site internet), synthétique et régulière (ex : infofactures), conseils de consommation, plus complète

- Données générales : qualité, prix, volume, méthode de production, informations relatives à la réalisation d'un PGSSE...

- Pour les PRPDE > 10 000 m³/j ou > 50 000 habitants : performance globale du système, structure tarifaire, statistiques sur les plaintes...

- ***Mécanisme de vigilance***

- ex : paramètres de la perturbation endocrinienne (béta-estradiol, nonylphénol), les médicaments ou, à terme, les microplastiques

→ Valeur indicative - Prévention, surveillance, traitement

Priorités 2021 =>Préservation des espaces

- Arrêtés municipaux pour voies ouvertes à la circulation

- Manifestations sportives

- Déchets



- Police de l'environnement
4 demies-journées thématiques
sur le périmètre UNESCO
depuis la signature de la
convention en juillet 2020 pour
les infractions aux codes de
l'environnement et forestier
=> GT Police co-animé avec
l'équipe mixte PNRVA

Priorités 2021 => Stratégie Aires Protégées

Aires protégées existantes
mars 2021

- snap_aire_prote_forte
- snap_aire_prote

Projets en cours de finalisation

- ▲ APG : 1 liste – 2 sites
- RB Ayguebonne (ONF)

Sites avec protection à l'étude

- Bois de la Mûre
- Forêt du Mont-Dore
- Lac Pavin
- Côteaux sec et Bec de Dore
- Dunes des Girauds-Faure / Zagat, Chassoles et Redondel

Secteurs à enjeux identifiés – opportunité d'une protection à étudier

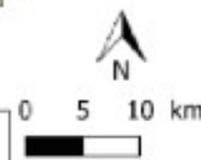
- ★ Milieux aquatiques (ZH, ripisylves, lac, etc)
- ★ Sites géologiques

Point SAP 2030 – mars 2021
Projets / réflexions

Calendrier et méthode :

- **Déc. 2020 – janv. 2021** : AAC partenaires
- **08/03/2021** => bilatérale technique DDT/DREAL : présentation retour AAC et méthode de travail
- **Avril / mai** : réunions de concertations départementales avec partenaires par arrondissement => 1^{ère} confirmation opportunités
- **Second semestre** :
 - réunions avec les élus au début du second semestre => 2^{de} confirmation des opportunités (format de la rencontre à définir)
 - installation d'un Comité de Pilotage départemental, présidé par le Préfet
- **Fin 2021** : validation du plan d'actions décennal (et triennal) avec priorisations des objectifs

Date de création : 12/03/2021
Auteur : DDT63 / SEEF / FCEN / CF
Sources : IGN



Gestion coordonnée des signalements

- Constat
 - Recrudescence des signalements d'atteintes à l'environnement
 - Portes d'entrées multiples sans identifier toujours le bon service
 - Qualités des informations reçues ou transmises insuffisantes
 - Prise en charge d'un même signalement par plusieurs services en même temps
- Une procédure partagée entre services pour définir les modalités
- Les signalements concernés
 - Pollutions aquatiques
 - Dépôts sauvages
 - Atteintes aux habitats ou aux espèces
 - Circulation de VTM dans les espaces naturels
 - Feux et brûlage de déchets...

Gestion coordonnée des signalements

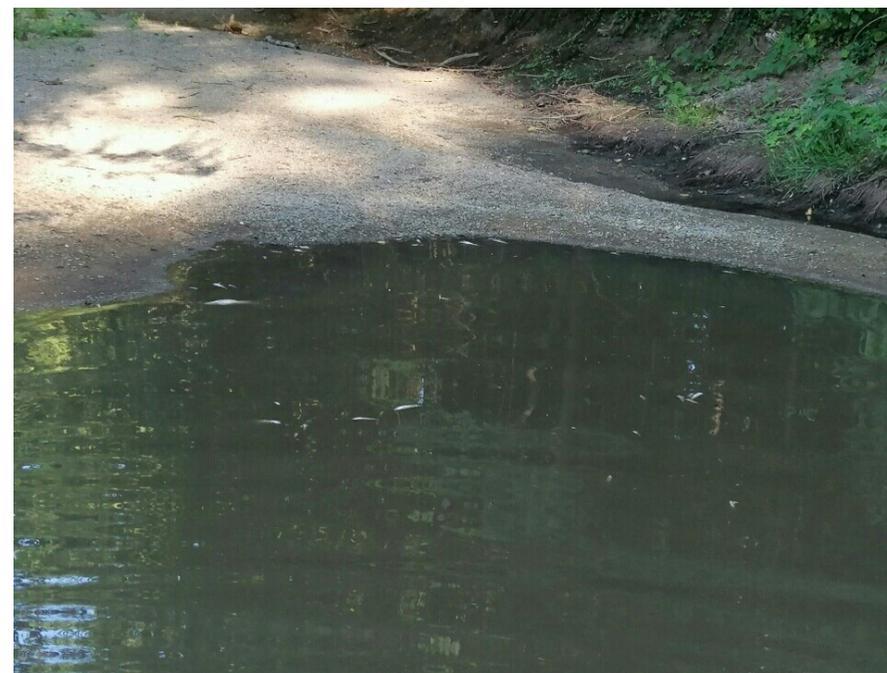
Pistes de travail

- Maintenir la prise en charge des signalements téléphoniques pour ceux impliquant un risque pour la sécurité publique (pollutions graves, feux...)
- Etablir une fiche unique de signalement des atteintes l'environnement
- Préciser le logigramme de traitement
- Mettre en place un suivi des signalements et des suites
- Identifier une porte d'entrée unique entre les services
- Se laisser la possibilité de ne pas traiter un signalement en fonction de l'enjeu
- Prévoir une communication adaptée sur cette procédure

Priorités 2021 de contrôle



sécheresse 2019
Buron et Morge



mortalité
piscicole

Gestion quantitative de la ressource en eau
équilibre obligatoire entre les enjeux prélèvements et
préservation de la biodiversité arrêté cadre sécheresse pour
anticiper
Réseau ONDE pour aider



VTM – TRAVAUX ZH – TRAITEMENT PHYTO

Protéger les habitats et espaces naturels
Contrôles sur les VTM , travaux en Zones Humides, Traitement Phyto

• Systèmes d'assainissement

- Contrôler les systèmes d'assainissement de plus de 2000EH soumis à la directive ERU = détermination de la conformité

pression_macropolluants

2015

2021

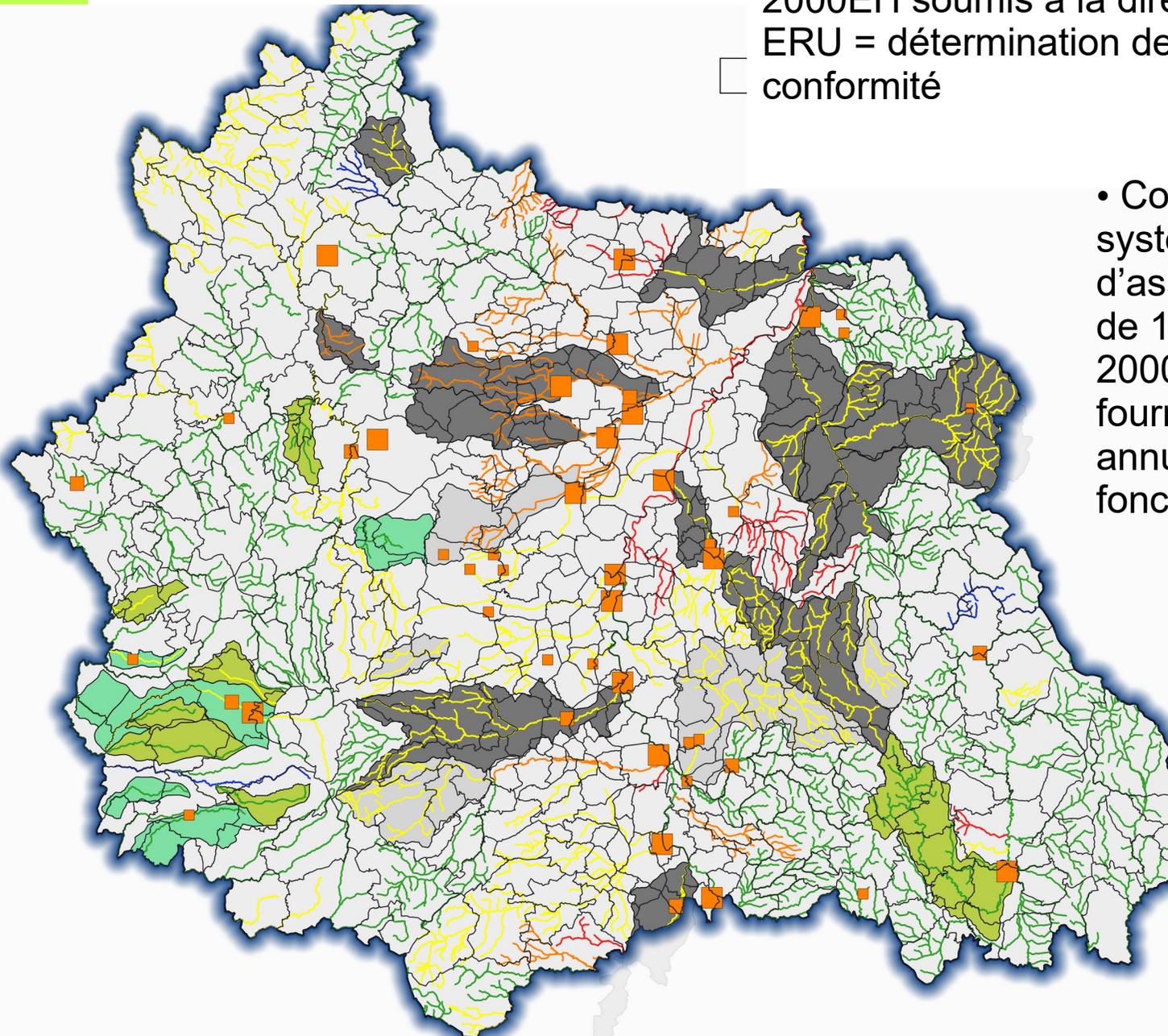
2027A

2027B

CONTROLES 2020

 STEU < 1000EH

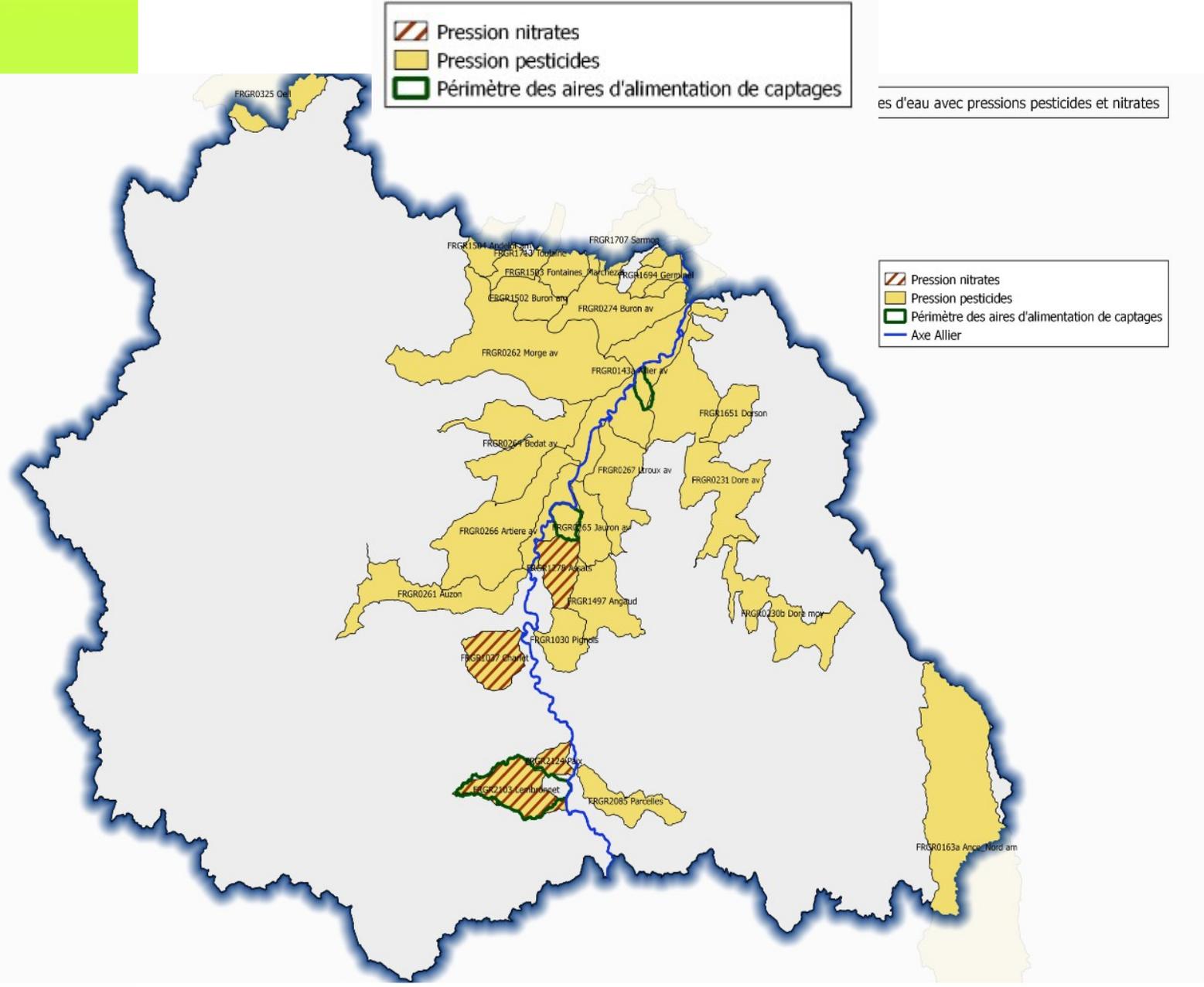
 1000 < STEU < 2000

 STEU > 2000EH


- Contrôle des systèmes d'assainissement de 1000 EH à 2000 EH avec fourniture du bilan annuel de fonctionnement

- Contrôle terrain de différentes stations situées sur des masses d'eau déclassées par les macropolluants

Plan de contrôle 2021



Pollutions diffuses par les phytosanitaires :

Contrôles prévus en 2021 :

- 10 contrôles en aires d'alimentation de captages prioritaires
- 11 contrôles sur masses d'eau avec pression phytosanitaires
- 50 contrôles équipements et pratiques des utilisateurs : éco-conditionnalité, tout département

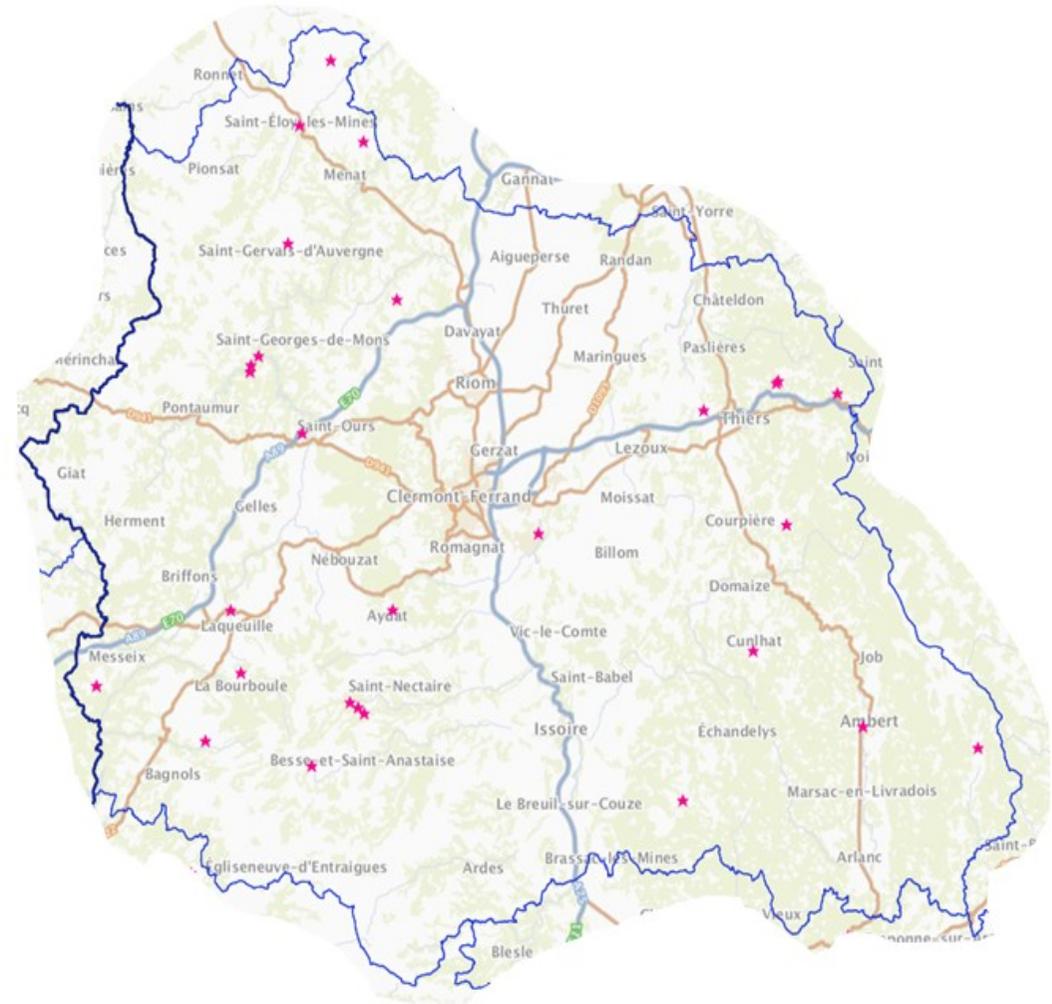
- **Eaux de baignade**

28 sites suivis – au moins tous les 15 jours pendant la saison estivale

- Paramètres bactériologiques
- Paramètres physico-chimiques
- Cyanobactéries

Nouvelles modalités de gestion

- **Projet Conseil départemental**
Développer l'attrait de sites de baignade et de nouveaux sites de baignade
- **Projet Grand Clermont**
Baignade sur la rivière Allier



Plan de contrôle 2021 - UD DREAL

- **Qualité de l'eau :**

- Aubert & Duval Les Ancizes – curage lagunes en 2020, ETE pour fin 2021 sur abaissement de flux journaliers + rejets d'ateliers spécifiques
- Papeteries de Giroux – nouvelle étage à la station d'épuration - en cours
- Finalisation des actions de réductions sur certaines substances RSDE sur Michelin cataroux, SAPEC, VALEO
- Poursuite de la mise à jour des AP / AM 24/08/2017 (RSDE)
- 7 contrôles inopinés « eau » prévus
- Suivi des VLE dans l'outil GIDAF

- **Économies d'eau :**

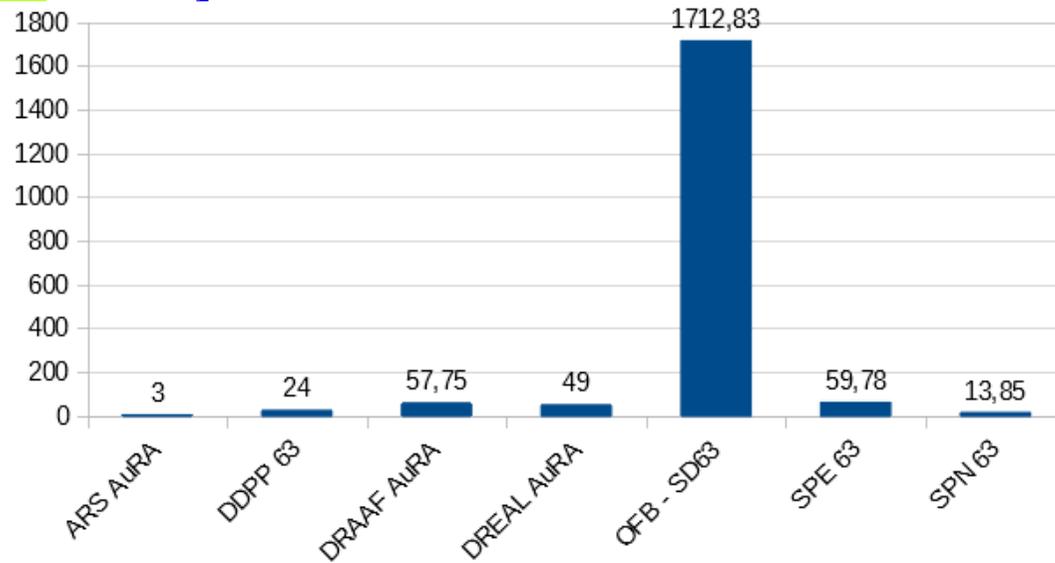
- Déclinaison de l'AP cadre sécheresse en incitant les industriels à disposer d'un PURE à jour (travail 2021 concentré sur ceux prélevant plus de 40 000 m³/an)
- Inspections dédiées à la gestion des économies d'eau

Paroles aux membres associés

Bilan du plan de contrôle 2020 et validation du plan de contrôle inter- services 2021

Contrôle - Bilan 2020

2067 journées de contrôle en 2020



Nombre de contrôles

- terrain : 404
- bureau : 175

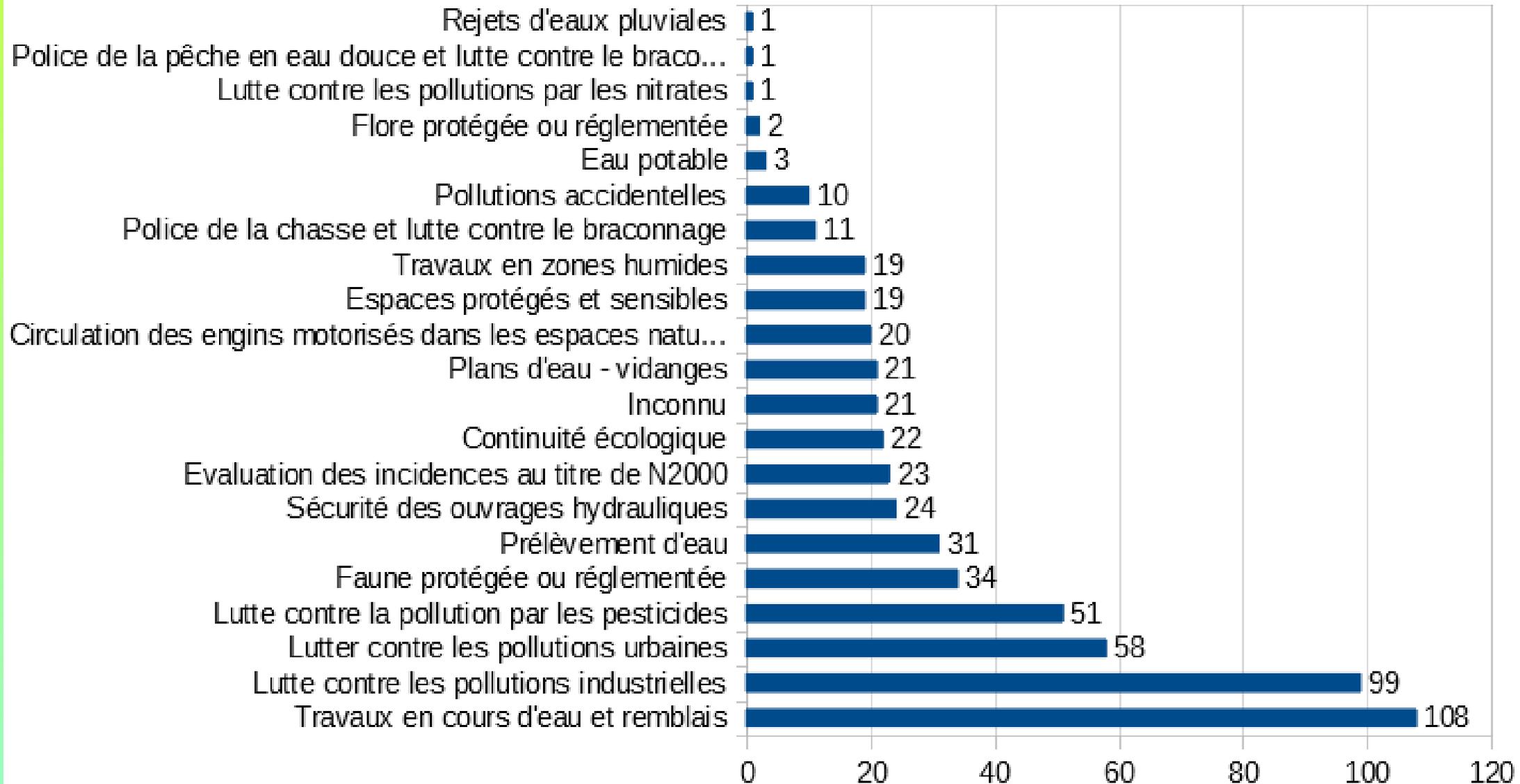
Répartition des contrôles terrains



Contrôle : bilan 2020

579 contrôles, dont 175 non-conformités

Répartition par thème, du nombre de contrôles (404 terrain + 175 bureau)



Contrôler et coordonner les suites administratives et judiciaires

Police judiciaire

- 45 PV de constatation d'infraction
- 6 PV d'avertissement judiciaire
- 11 amendes forfaitaires

dressés en 2020

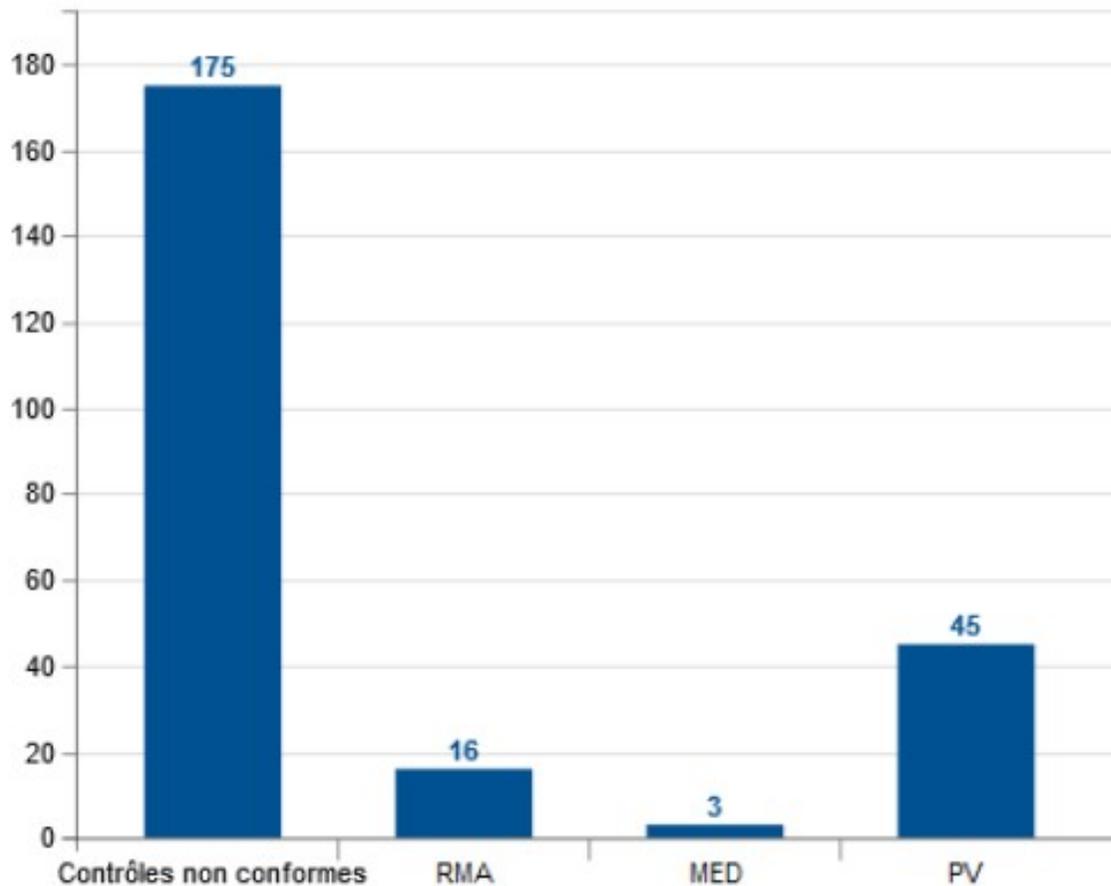
Informations 2020 sur les suites pénales

- 5 compositions pénales
- 6 transactions pénales
- 3 poursuites simplifiées (CRPC ou OP)
- 8 rappels à la loi
- 1 classement
- 1 relaxe

Bilan des non conformités

579 contrôles réalisés en 2020

30,22 % non conformes



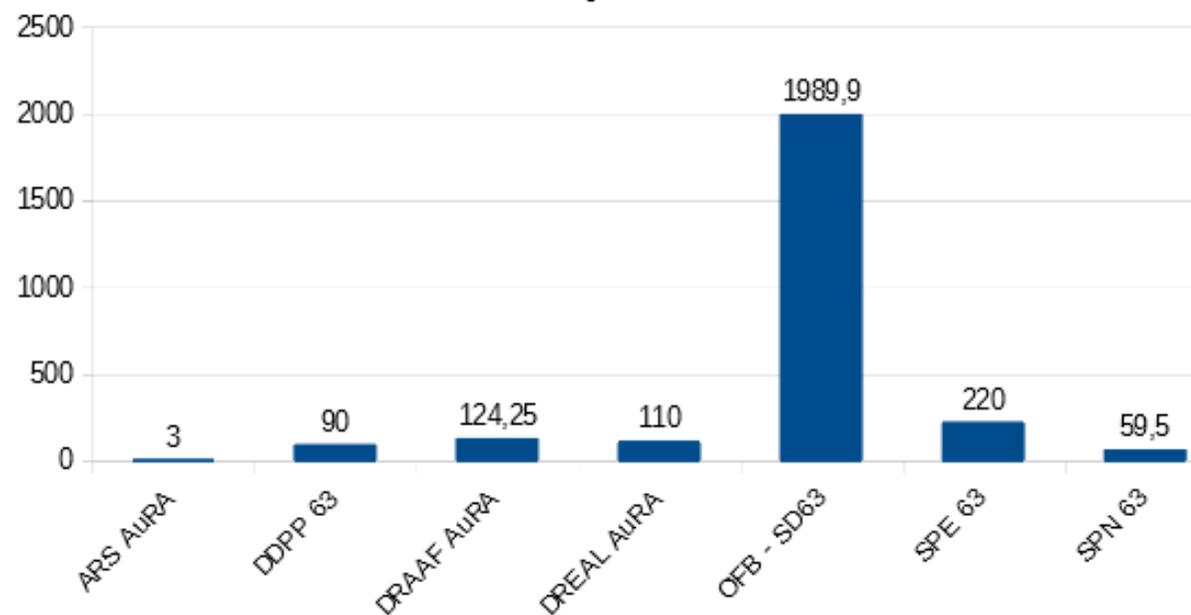
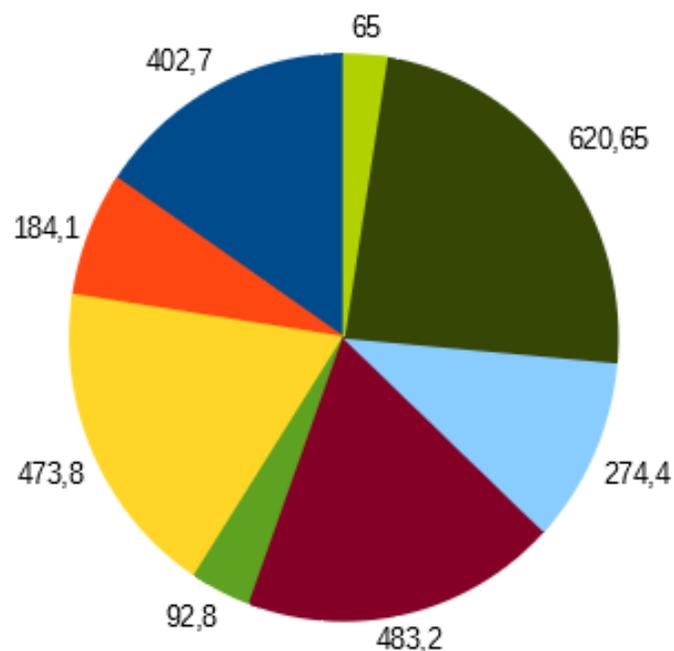
Plan de contrôle prévisionnel 2021 en chiffres

Prévisions en nombre de jours/domaine

2597 jrs

- Espèces Protégées
- Gestion quantitative de la ressource
- Police de la chasse
- Police de la pêche
- Préservation des milieux aquatiques
- Protection des habitats et patrimoine naturel
- Qualité de l'eau
- Sécurité publique et prévention des risques d'inondation

Prévisions
nombre jours de
contrôle/service



Présentation du protocole d'accord Préfet/OFB/parquet

Evolutions 2020/2021

- **Un cadre réglementaire renforcé**
 - loi de programmation et de réforme de la justice du 23/03/2019
 - loi portant création de l'OFB, renforçant les prérogatives des inspecteurs de l'environnement
 - une stratégie nationale de contrôles
- **De nouvelles interfaces entre les services :**
 - des réunions mensuelles DDT/OFB
 - des interfaces métiers des outils : Oscéan / Licorne
- **Des relations MISEN/parquet fluidifiées**
 - Des rencontres plus fréquentes
 - Circuit des Fiches navette et retours par tableau des suites pénales
 - Un protocole d'accord Etat/OFB/Parquet mis à jour

Protocole d'accord Préfet/OFB/Parquet

Réalisé sur la base d'un modèle préparé en région par l'OFB :

Deux objectifs principaux :

- Mettre en œuvre une politique pénale pour les infractions à l'environnement :
 - * Réponse uniforme quel que soit le magistrat d'astreinte
 - * Modalités pratiques de constatations d'infractions et de traitement des procédures
 - * Adaptation aux enjeux locaux des réponses pénales et diversification : rappel à la loi, alternatives aux poursuites, etc.
 - Fluidification/simplification des liens et des procédures entre les services et le parquet
 - * Circulation consolidée de l'information entre les services, deux à deux
 - * Mieux articuler les réponses pénales et administratives, notamment grâce à la fiche navette réalisée par le service coordinateur (DDT)
 - * Retour aux services sur les suites judiciaires données => via un tableau deux fois par an
- => objectif d'appliquer la police la plus efficace pour faire cesser l'infraction et de réparer les impacts

Protocole d'accord Etat/OFB/parquet

En parallèle, contacts pris fin 2020 avec le SPIP et la PJJ pour mise en place de Travaux d'Interêt Général (TIG) ou de Travaux Non Rémunérés en alternatives aux poursuites sur le domaine de l'environnement :

Objectifs 2021 :

- Identifier des structures porteuses : collectivités ou associations et des tuteurs volontaires
- Procédures d'habilitation pouvant être longue, création des fiches de postes (collecte de déchets, restauration de zones humides, etc.)
- Intervention prévue en réunion de partage avec les autres acteurs de l'environnement par le SPIP

**Remerciement et déplacement pour la
Cérémonie de signature du protocole**